



Programme  
**MENA - OCDE**  
pour la Gouvernance

# Pour un meilleur engagement de la jeunesse dans la vie publique en Tunisie

Février 2018



Moyen-Orient  
et Afrique du Nord  
Fonds de transition



**OCDE**

DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE



## À PROPOS DE L'OCDE

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) est un organisme international qui a pour but de promouvoir des politiques visant à améliorer le bien-être économique et social des personnes partout dans le monde. L'OCDE est composée de 35 pays membres, d'un secrétariat basé à Paris et d'un comité formé d'experts issus du gouvernement et autres, spécialisés dans chaque domaine d'intervention de l'organisation.

L'OCDE offre un forum dans lequel les gouvernements peuvent travailler de pair afin de partager leurs expériences et rechercher des solutions aux problèmes communs auxquels ils font face, identifier les bonnes pratiques à la lumière des nouveaux défis, travailler à coordonner les politiques nationales et internationales et promouvoir les décisions et les recommandations pour élaborer de meilleures politiques pour une vie meilleure.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.oecd.org](http://www.oecd.org).



## LE PROGRAMME MENA-OCDE POUR LA GOUVERNANCE

Le programme MENA-OCDE pour la gouvernance est un partenariat stratégique entre les pays de la région MENA et l'OCDE pour partager des connaissances et de l'expertise, en vue de diffuser les normes et les principes de bonne gouvernance qui soutiennent le processus de réforme en cours dans la région MENA.

Le programme renforce la collaboration avec les initiatives multilatérales les plus pertinentes actuellement en cours dans la région. Plus particulièrement, le programme soutient la mise en œuvre du partenariat de Deauville du G7 et aide les gouvernements à répondre aux critères d'éligibilité pour devenir membre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Grâce à ces initiatives, le Programme agit comme un des principaux défenseurs de la gestion des réformes de la gouvernance publique en cours dans la région MENA.

Le programme fournit une structure durable pour le dialogue de la politique régionale ainsi que pour des projets pays spécifiques. Les projets reflètent l'engagement des gouvernements de la

région MENA à mettre en œuvre des réformes de leur secteur public afin de libérer leur potentiel de développement social et économique dans le contexte des attentes grandissantes des citoyens en matière de services publics de qualité, d'inclusion dans l'élaboration des politiques publiques et de transparence.

En s'appuyant sur son réseau d'experts pairs et de décideurs politiques, le programme regroupe des praticiens de haut niveau des pays MENA et OCDE pour échanger leurs bonnes pratiques, renforcer leurs capacités et fournir un soutien à la mise en œuvre de réponses aux demandes des citoyens de bénéficier de politiques ouvertes et inclusives, de services publics réactifs de haute qualité et d'institutions gouvernementales transparentes et responsables.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.oecd.org/mena](http://www.oecd.org/mena).



## Moyen-Orient et Afrique du Nord Fonds de transition

### LE FONDS DE TRANSITION MENA DU PARTENARIAT DE DEAUVILLE-G7

En mai 2011, le partenariat de Deauville a été lancé comme une initiative mondiale à long terme qui permet aux pays arabes en transition d'établir un cadre basé sur un soutien technique pour renforcer la gouvernance pour des gouvernements transparents et responsables et établir un cadre économique pour une croissance durable et inclusive.

Le Partenariat de Deauville s'est engagé à soutenir l'Égypte, la Jordanie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et le Yémen et le Fonds de Transition est l'un des leviers pour mettre en œuvre cet engagement. Le Fonds de Transition démontre un engagement conjoint des membres issus du G7, du Golfe et des partenaires régionaux et des institutions financières internationales et régionales à soutenir les efforts des populations et des gouvernements des pays partenaires en révisant leur système économique afin de promouvoir une gouvernance plus responsable, une croissance durable et des possibilités d'emploi accrues pour les jeunes et les femmes.

Le programme de gouvernance MENA-OCDE met actuellement en œuvre des projets du Fonds de transition MENA en Égypte, en Jordanie, au Maroc et en Tunisie.

## OBJECTIFS DU PROJET

Le projet régional « Les jeunes dans la vie publique : Vers un engagement ouvert et inclusif », financé par le fond de transition MENA du Partenariat Deauville G7, soutient les efforts de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie pour favoriser un engagement actif et inclusif des jeunes dans la vie publique et pour une mise en place de services publics qui répondent pleinement aux besoins des jeunes.

Le projet comprend des activités spécifiques à chaque pays et des occasions de dialogue sur les politiques régionales et d'échange de connaissances entre les pays de la région MENA et les pays membres de l'OCDE. Il comprend également une Examen des politiques de la jeunesse de chaque pays, qui fournit une analyse et des recommandations sur la base des bonnes pratiques et leçons apprises des pays MENA et des pays membres de l'OCDE. Enfin, un guide des meilleures pratiques observées dans les pays de la région MENA ainsi que ceux de l'OCDE dans le cadre de l'engagement des jeunes dans la vie publique sera également élaboré.

En Tunisie, le projet soutiendra le ministère en charge de la jeunesse, les ministères et les gouvernements infranationaux ainsi que la société civile active en matière de jeunesse dans les domaines suivants :

1. Soutenir le processus de formulation et de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la jeunesse 2030 en menant un examen des mécanismes de gouvernance publique pour l'engagement et l'autonomisation des jeunes et formuler des recommandations stratégiques fondées sur les principes et les bonnes pratiques de l'OCDE ;
2. Renforcer le cadre institutionnel et juridique pour favoriser l'engagement et la représentation des jeunes dans la vie publique au niveau central et infranational ;
3. Promouvoir des formes novatrices d'engagement des jeunes hommes et femmes dans la prise de décision publique, pour assurer que les besoins et exigences des jeunes sont pris en compte dans la conception et la prestation des politiques et des services publics.

## GESTION DU PROJET

Un comité de pilotage élargi, où siègent des représentants de différents ministères ayant un lien avec la jeunesse, suit le projet en Tunisie. Le projet est supervisé par la Direction générale de la gouvernance, placée auprès de la Présidence du gouvernement, afin de garantir une approche transversale et d'assurer la coordination entre toutes les parties-prenantes. En effet, le projet veille à inclure tous les acteurs, institutionnels et non institutionnels, en collaborant non seulement avec l'administration publique mais aussi avec les associations, les jeunes non adhérents à la société civile ainsi que les autres agences de coopération internationales.

L'OCDE procède à une série de réunions de revue par les pairs au niveau central et local, pour rencontrer des représentants de l'administration et de la société civile afin de réunir les informations nécessaires à la préparation de l'Examen des politiques de la jeunesse en Tunisie, avec des recommandations adaptées au contexte tunisien et des exemples des meilleures pratiques issues des expériences des pays membres de l'OCDE.

Ont participé aux missions des représentants du Secrétariat de l'OCDE ainsi que des pairs de la France et du Québec. L'Examen sera également alimentée par les résultats des différentes activités d'échange et de renforcement des capacités.

## OBJECTIF DU DOCUMENT

Le présent document fournit une synthèse des défis et enjeux de gouvernance publique liés aux politiques de la jeunesse en Tunisie, soulevés par les différents intervenants rencontrés dans le cadre de la série des réunions de revue par les pairs aux niveaux central et local. Sur la base d'une analyse descriptive, il offre une première évaluation de la propension du cadre et des mesures juridiques, institutionnelles et stratégiques à donner lieu à des résultats stratégiques adaptés aux jeunes. Pour chacun des dix domaines identifiés, le document présente des exemples de bonnes pratiques des pays membres de l'OCDE.

Il s'agit d'un document préliminaire, qui fournira une base pour la discussion des domaines prioritaires qui devraient être couverts par la revue de l'OCDE.

## TABLE DES MATIÈRES

---

1. Vers une stratégie nationale intégrée pour la jeunesse	5
2. L'identification du Centre de Responsabilité et le renforcement de ses capacités	6
3. La mise en place d'une politique Jeunesse fondée sur des données probantes (Evidence-based strategy)	8
4. Le développement des outils du gouvernement ouvert	9
5. La promotion d'une culture d'engagement et de participation à travers l'école et dès l'enfance	12
6. La promotion de l'engagement des jeunes au sein des associations et des partis politiques	13
7. La restructuration et le renforcement des capacités des maisons des jeunes	15
8. L'intégration d'une « vision jeune » dans la conception des politiques et des services publics	17
9. Le rôle du niveau local	19
10. Le double défi des jeunes femmes	20

# 1. Vers une stratégie nationale intégrée pour la jeunesse

**« Les jeunes représentent près de 30% de la population en Tunisie. Il s'agit d'une fenêtre démographique que les pays n'exploitent que rarement. Une opportunité qui nécessite d'investir dans le potentiel des jeunes et de les orienter vers une participation effective au développement durable et à la construction de la nation.**

**Nous sommes conscients de ce défi et nous nous sommes engagés solennellement à élaborer une vision intégrée pour les jeunes et avec les jeunes. La jeunesse est une composante essentielle de la société, et a un rôle très important en matière de développement social, économique, culturel et politique. »**

**Mme Majdouline Cherni**, Ministre des Affaires de la Jeunesse et du Sport, à l'occasion du Congrès National de la Jeunesse, le 27 décembre 2016 à Tunis

## DESCRIPTION

Depuis la Révolution de 2011, qui fut largement menée par les jeunes tunisiens, des efforts sont déployés en Tunisie pour mettre en place une politique jeunesse qui répond aux attentes et besoins de ses jeunes. En effet, malgré l'existence de stratégies pour la jeunesse, les politiques transversales menées jusqu'à présent l'ont été de façon éparse. La multiplicité des acteurs et l'épaisseur du millefeuille administratif ont considérablement réduit l'efficacité des politiques destinées à la jeunesse. De plus, le manque de consultation des jeunes qui ne constituait pas une priorité du régime précédent a rendu les politiques et services qui leur étaient destinés peu adaptés à leurs besoins réels, affaiblissant ainsi l'inclusion des jeunes dans la vie publique.

Pour pallier ces difficultés, le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport a lancé en octobre et décembre 2016 un dialogue sociétal libre sur tout le territoire tunisien, pour construire la stratégie nationale intégrée pour la jeunesse à l'horizon 2030. L'objectif de ce dialogue est de discuter avec les jeunes, les familles et toutes les parties prenantes en matière de jeunesse afin de réaliser un diagnostic national de la situation des jeunes dans le pays. Avec près de 40 000 participants dont l'âge allait de 15 à 60 ans, le dialogue a permis d'aborder plusieurs thématiques clés telles que l'emploi, la santé, la citoyenneté ainsi que les comportements à risques auxquels certains jeunes peuvent être amenés. En parallèle, un large sondage a été mené auprès de plus de 1200 ménages afin d'obtenir plus d'informations sur ces problématiques.

L'objectif de ce dialogue est de fournir au ministère des Affaires de la jeunesse et du sport la base informative qui servira

à élaborer la politique nationale de la jeunesse à l'horizon 2030. Suite à ce dialogue, une première analyse des avis et demandes a été menée et a permis de dégager les grandes tendances. Une commission d'experts devrait maintenant se pencher sur l'élaboration de la stratégie nationale, autour des 9 thématiques prioritaires identifiées lors du dialogue national, dont notamment l'égalité de l'accès à l'information, la restructuration des espaces dédiés aux jeunes, ainsi que l'épanouissement à travers la mobilité.

Pour le ministère, l'action la priorité consiste pour l'instant en la mise en place d'un plan opérationnel à court terme sur la base d'une vision stratégique pour la jeunesse, visant à rétablir le lien de confiance avec les jeunes, et concrétisé par 11 projets ciblés. Il s'agit, pour le ministère, de réorienter les jeunes vers de véritables projets de vie en phase avec leurs ambitions et leur potentiel.

## ANALYSE

La réussite de toute stratégie dépend en premier lieu de la définition de son champs d'action, c'est à dire l'identification des principales caractéristiques des populations ciblées par la stratégie (par exemple par tranche d'âge, scolarisation etc.). Il est important en second lieu d'identifier clairement les besoins auxquels la stratégie vise à répondre et de veiller à éviter toute confusion terminologique la concernant (stratégie, programme, plan, action). Ce travail préalable d'ordre conceptuel a pour objectif de poser des bases claires et solides qui permettront d'éviter toute confusion durant le processus d'élaboration.

Il faut saluer ici l'initiative du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport d'installer un dialogue sociétal (avec les jeunes, les familles et les principales autorités concernées par les questions des jeunes) afin d'établir un premier diagnostic de l'état de la jeunesse dans le pays et collecter les données sur lesquelles se baserait la future stratégie. Il s'agit là en effet d'une étape charnière dans la construction de la stratégie de la jeunesse qui doit être suivie de l'établissement d'un plan d'action avec des expérimentations locales. Il est également primordial de s'appuyer sur les autorités locales afin de s'assurer de l'ancrage de la stratégie au niveau infranational.

Concernant l'exécution de la stratégie, il est important d'identifier les compétences requises pour mener à bien les priorités, avoir une « analyse à 360° » afin de ne laisser aucun acteur ou bénéficiaire potentiel en dehors du champ d'action de la stratégie. Il est aussi primordial d'identifier une entité pilote, qui montre le cap et coordonne l'ensemble des actions, ainsi que les principaux protagonistes jouant un rôle dans la mise en oeuvre de stratégie. De même, il est important de veiller à mettre en place une équipe de suivi, au sein du centre de responsabilité qui piloterait la conception et la mise en oeuvre de la stratégie, et la doter d'un cadre organisationnel et des ressources humaines et financières l'habilitant à mener à bien ses activités. Elle aurait pour principale mission de superviser la

mise en place de la stratégie. Une Communication dynamique et interactive tout au long de la mise en place de la stratégie permettra de tenir le public informé d'une part, et de le consulter sur le déroulement des événements d'autre part.

De façon globale, la conception et la mise en œuvre de cette stratégie doivent être inclusives et impliquer tous les acteurs de la politique de la jeunesse ainsi que les jeunes eux-mêmes. La stratégie doit clairement identifier les rôles et les responsabilités de chacun, et être accompagnée d'un budget réaliste, qui permet la réalisation des objectifs fixés dans les délais impartis. Enfin, il faudra veiller à définir des cadres temporels pour la réalisation des objectifs, ainsi que des indicateurs de performance, ce qui facilitera notamment le suivi, l'évaluation, et l'amélioration des actions et de la stratégie, à plus long terme.

### BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

En Irlande, le département des Affaires de l'enfance et de la jeunesse a été chargé de rédiger la Stratégie Nationale pour la Jeunesse 2015-2020<sup>1</sup>. Le processus de consultation a été mené de décembre 2014 à mars 2015 sous le signe de l'inclusion, et a impliqué divers intervenants clés, tels que les jeunes, les travailleurs de la jeunesse, les ministères ainsi que d'autres acteurs. Le département a utilisé principalement des enquêtes en ligne, ciblant des acteurs spécifiques, pour toucher un nombre maximal d'intervenants et faire entendre diverses opinions. De plus, les priorités abordées par la stratégie ont émergé directement de la consultation. Par ailleurs, la stratégie reconnaît une responsabilité partagée entre le gouvernement, les agences de l'État et d'autres parties prenantes pour s'acquitter de ses engagements. Enfin, un consortium de politiques pour les enfants et les jeunes, composé de représentants de haut niveau des ministères et organismes gouvernementaux, des experts et des représentants d'un large éventail de secteurs travaillant avec les enfants et les jeunes, a été créé pour superviser la mise en œuvre.

Au Québec, les services de la jeunesse ont mis en place une méthodologie d'identification des priorités par l'analyse de sources variées : en effet il s'agit de regrouper plusieurs points de vue afin d'avoir une vision globale sur une question donnée liée aux problématiques de la jeunesse permettant de prendre une décision éclairée après avoir consulté les différents ministères concernés, obtenu la contribution des chercheurs et établi un portrait statistique de la situation sur le terrain.

## 2. L'identification du Centre de Responsabilité et le renforcement de ses capacités

**« Une des conditions clé du succès de toute politique publique, c'est d'en assurer un leadership fort et fédérateur. La question de la jeunesse est un sujet transversal, qui concerne directement et indirectement une multitude d'acteurs publics et non publics. Il est donc important d'identifier l'entité pilote, de la doter des capacités nécessaires, et de garantir les moyens pour une coordination efficace. »**

**M. Morgan Jacquemin**, Pair du Ministère de l'éducation nationale, France, à l'occasion de la série de revue par les pairs

### DESCRIPTION

Comme toute politique transversale, la politique de la jeunesse nécessite l'identification claire d'un Centre de Responsabilité (CdR) en charge de mener la politique et d'opérer la coordination entre les différents acteurs concernés. Ce CdR peut être un ministère (comme le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport) comme un comité interministériel placé sous la tutelle du Chef du gouvernement. En Tunisie, le constat est plutôt mitigé : tout d'abord, il existe à l'heure actuelle un certain nombre de politiques ayant pour objectif d'améliorer la situation de la jeunesse mais celles-ci restent très éparpillées. De plus, on constate un manque de consultation des jeunes dans la mise en place et le suivi des politiques qui les concernent.

Les cadres législatifs et réglementaires sont perçus par les intervenants rencontrés lors de la revue par les pairs comme étant trop restrictifs et limitant leur champs d'actions notamment dans l'accompagnement des jeunes. En effet, les agents publics, notamment ceux qui sont en contact direct avec les jeunes, ont le sentiment que la multiplicité des acteurs publics et la complexité des procédures administratives freinent leur action et ne permettent pas une circulation fluide de l'information. C'est par exemple le cas quand les jeunes proposent des activités au sein des maisons de jeunes, ou quand les associations proposent des projets, et que les procédures complexes et longues retardent ces activités ou les empêchent d'avoir lieu. Toutefois il est apparu à plusieurs reprises au cours des entretiens, que les différentes entités dont relève la politique de la jeunesse souhaitent voir leur rôle renforcé par un cadre juridique plus adapté. C'est par exemple le cas du Centre national de formation des cadres de la jeunesse et du sport (CNAFOR) qui pourrait jouer un rôle plus important en matière de formation initiale et continue des professionnels de la jeunesse, si le cadre réglementaire y afférant le permettait.

Par ailleurs, la question de la coordination de l'action publique orientée vers les jeunes reste centrale. D'après les entretiens menés, un comité de co-pilotage où siègent différents

1. <https://www.dcy.gov.ie/documents/publications/20151008NatYouthStrat2015to2020.pdf>

ministères concernés par les affaires des jeunes a été créé en 2009, mais ce comité peine à montrer son efficacité. Il a aussi été mentionné qu'une réflexion est actuellement menée au sein du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport afin de repenser la façon d'organiser une délégation interministérielle à la jeunesse qui soit inclusive, représentative et efficace. En effet, le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport est perçu comme un ministère «de second rang», ayant des prérogatives limitées et plus souvent concentrées sur le secteur sportif. Le ministère peine à s'affirmer comme étant le premier interlocuteur lorsqu'il s'agit des politiques de la jeunesse.

Le réseau des maisons des jeunes constitue une base solide sur laquelle peut s'appuyer le ministère en charge de la jeunesse. En effet avec un maillage sur tout le territoire, les maisons et les centres de jeunes représentent un espace de rencontre et de partage pour les jeunes tunisiens. Il serait donc utile d'en améliorer la gestion quitte à revoir l'organisation. Le renforcement de la coordination entre les différentes directions ainsi qu'une amélioration de la formation des animateurs permettraient d'obtenir de meilleurs résultats (cf. chapitre 7).

## ANALYSE

La première considération revient naturellement à l'importance du cadre légal : en effet il est primordial de définir un cadre précisant les prérogatives de chacun des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et qui facilite la coordination entre ces différentes entités. La question de la coordination verticale et horizontale, ou plutôt l'absence de celle-ci, fut souvent soulignée lors des entretiens de la revue par les pairs. La coordination entre les institutions étatiques et les parties prenantes non gouvernementales est essentielle pour s'assurer que ces derniers travaillent conjointement pour atteindre les mêmes objectifs et améliorent par conséquent la vie des jeunes. Une meilleure coordination permet non seulement d'obtenir de meilleures politiques (mieux informées) mais elle permet également une simplification du processus de prise de décision et d'action. Au niveau central, cela peut se faire à travers une structure interministérielle rattachée à la Présidence du Gouvernement, ou en dotant le ministère en charge de la jeunesse de représentants au sein de chaque ministère afin de faciliter le travail de coordination.

Il s'avère également nécessaire de créer une carte des services et des structures de jeunesse existant sur le territoire tunisien. Aujourd'hui, les relations entre ces différentes entités sont souvent régies par des conventions d'accord entre les ministères (on peut citer à titre d'exemple celle entre le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport et le ministère de la Culture ou encore le ministère de l'Éducation). Même si ces conventions facilitent la coordination, elles restent tout de même incomplètes et sont adoptées de façon ad hoc. Cette carte aurait donc pour objectif de définir clairement les mécanismes de coordination qui opèrent entre les différentes entités, de les évaluer, d'en tirer les conséquences nécessaires

et de réformer si besoin afin d'améliorer l'efficacité des services publics destinés aux jeunes.

De plus, il serait utile d'opérer une restructuration administrative du portefeuille de la jeunesse en Tunisie. En effet, il conviendrait d'identifier clairement, en termes institutionnels, les compétences qui relèvent exclusivement du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport, et celles qui nécessitent l'implication d'autres ministères. Il semble également utile que la stratégie identifie l'entité en charge de la coordination entre les différents acteurs concernés par les questions de la jeunesse, appelé plus communément le Centre de Responsabilité. Cette clarification permettra une institutionnalisation des échanges et limitera le recours aux réunions ad hoc qui semblent aujourd'hui être la norme et non l'exception.

Il apparaît aussi important de veiller à adapter la Direction Générale en charge de la Jeunesse aux enjeux de la stratégie à venir, pour aligner les programmes et les activités proposés avec la nouvelle vision nationale de la jeunesse, assurer la coordination avec les différents intervenants et permettre à la nouvelle stratégie d'atteindre pleinement ses objectifs.

Les réunions de la revue par les pairs ont également permis de faire ressortir la crainte partagée par les animateurs que les dispositions de la nouvelle stratégie ne viennent leur attribuer encore plus de responsabilités. En effet ces derniers sont souvent amenés à gérer toutes sortes d'activités par eux même sans pour autant que celles-ci relèvent de leur spécialité. L'idée d'avoir des animateurs spécialisés et mobiles a été avancée, mais semble difficile à mettre en place en raison des exigences budgétaires qu'elle ferait peser sur le ministère.

## BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Au Canada, le Premier ministre porte en plus de la casquette de Premier ministre celle de ministre des Affaires intergouvernementales et de la jeunesse. Localement, au Québec, l'unité administrative responsable du dossier jeunesse est le Secrétariat à la jeunesse, lequel appartient au conseil exécutif du bureau du Premier ministre. Un comité interministériel, coordonné par le Secrétariat, travaille sur les dossiers prioritaires et œuvre à une meilleure collaboration interministérielle. Par ailleurs, l'existence de la « clause jeunesse » impose dans chaque mémoire déposé au Conseil des ministres une étude de l'impact sur la jeunesse, ce qui assure le rôle interministériel. Les mémoires font l'objet d'analyses par le Conseil exécutif et le Secrétariat à la jeunesse peut commenter le mémoire lorsqu'un sujet est jugé important et opportun.

En Slovaquie, la coordination des politiques de la jeunesse au niveau interministériel est facilitée par 17 coordinateurs jeunes. Ces derniers, sont placés au sein des ministères et agissent comme accélérateurs de l'information et points focaux pour le Bureau de la Jeunesse du pays.

### 3. La mise en place d'une politique Jeunesse fondée sur des données probantes (Evidence-based strategy)

**« Baser l'élaboration des politiques publiques sur des données probantes reste difficile, mais cela est essentiel pour améliorer les interventions de l'État. Une meilleure gestion grâce à une prise de décision fondée sur des données probantes nécessite de renforcer, à tous les niveaux de gouvernement, les capacités de demande et d'utilisation efficace des données probantes. »**

Introduction de la Conférence «Une meilleure gouvernance à travers des politiques fondées sur des données probantes», 26 et 27 juin 2017, OCDE

#### DESCRIPTION

L'analyse des politiques fondées sur des données probantes permet de prendre des décisions éclairées, visant à orienter et à mettre en œuvre les objectifs de moyen et long terme des stratégies nationales. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les pratiques de bonne gouvernance suggèrent que la formulation des politiques devrait reposer sur des preuves solides découlant d'une analyse rigoureuse des faits disponibles sur une question donnée. Il est important, lors de l'élaboration d'une politique publique, de se baser sur des preuves (en anglais *evidence*) dérivées de la prévoyance stratégique et l'analyse environnementale qui identifie correctement les défis et opportunités nationaux et internationaux, à court et long terme. Ces preuves doivent être disponibles au bon moment et être traitées par les personnes les plus à même à en faire le meilleur usage.

Disposer de données plus spécifiques, et actualisées régulièrement sur les jeunes en Tunisie permettrait de mieux orienter les politiques publiques de jeunesse, mais également de vérifier que les politiques mises en œuvre atteignent leurs objectifs. En effet, établir des statistiques spécifiques aux jeunes dans les différentes politiques publiques permettrait d'évaluer l'impact de ces dispositifs et de déterminer de nouveaux besoins à couvrir.

Selon les informations recueillies lors de la revue par les pairs, il n'existe pas de données désagrégées concernant les jeunes en Tunisie, ni d'indicateurs statistiques qui ciblent ce public en particulier. Cette absence est d'autant plus critique lorsqu'il s'agit de mettre en place une stratégie nationale de la jeunesse comme cela est le cas actuellement en Tunisie. Ce manque de données empêche l'élaboration de politiques publiques optimales et réduit l'impact potentiel des politiques jeunesse.

Pour pallier ce manque, le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport a mené un dialogue sociétal sur la jeunesse,

réunissant 40.650 jeunes répartis sur tout le territoire, ce qui a permis de constituer une base de données de plus de 35.000 interventions, et de réaliser un sondage auprès de jeunes et leurs parents sur un échantillon de 1.200 ménages. L'analyse de ces données collectées alimentera la vision stratégique jeunesse, le Plan opérationnel de court terme et la politique nationale jeunesse 2030.

L'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) est le seul organe du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport à étudier de façon scientifique les questions de la jeunesse en opérant fréquemment sondages et études d'opinions. Actuellement, l'ONJ mène plusieurs projets de recherche sur les questions de légitimité et de participation de la jeunesse dans la vie publique, ainsi que sur les problématiques de l'inclusion des jeunes dans le monde du travail. Pour ses données, l'ONJ s'appuie essentiellement sur le dernier recensement de 2014 (disponible en open data), réalise des sondages d'opinion annuels sur des thématiques d'ordre actuel (récemment sur le dialogue sociétal), et diffuse les résultats en accès libre sur leur site internet.

#### ANALYSE

Malgré les efforts affichés de l'observatoire et du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport pour mieux cibler la jeunesse, les résultats restent en dessous du niveau escompté. En effet, il est important pour l'élaboration d'une solide stratégie de la jeunesse de se baser sur des statistiques récentes et ventilées par âge, et d'impliquer davantage l'ONJ dans la préparation de la stratégie nationale de la jeunesse, ainsi que dans l'identification des axes stratégiques du ministère de façon générale.

De plus, l'aperçu stratégique nécessite une planification et une prise de décision basées sur des données, des analyses et des consultations flexibles et continuellement mises à jour. Il est important de déterminer le type de planification et / ou de prise de décision requis pour sélectionner l'apport le plus approprié pour obtenir une vision stratégique. L'identification des priorités à long et à moyen terme, par exemple, peut bénéficier de l'engagement des citoyens et de l'analyse des données. Ceci est le cas de la stratégie nationale de la jeunesse que le ministère souhaite élaborer, il est donc important de faire appel de façon plus systématique à l'ONJ pour rassembler les avis des citoyens et transformer ces données en statistiques et en analyses utiles pour le ministère ainsi que pour le Gouvernement.

Il est également important de renforcer la présence de l'observatoire au niveau local. En effet les disparités régionales sont nombreuses en Tunisie et la présence de d'antennes locales permettrait d'obtenir des informations plus détaillées sur des aspects spécifiques sur les jeunes en fonction de chaque région. Ces unités peuvent être « hébergées » par exemple au sein des commissariats régionaux de la jeunesse. Pour ce faire, l'ONJ a besoin de renforcer ses capacités en



matière de suivi des indicateurs clés et de coordination afin de tirer pleinement profit de cet ancrage local et de pouvoir produire des énoncés de politiques publiques « policy briefs » à destination des autorités locales ou nationales.

En matière de coordination, l'ONJ n'est que très peu sollicité par les différents ministères (autres que le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport). En effet les responsables de l'observatoire ont exprimé une difficulté à tisser un lien fort avec les autres ministères, ces derniers faisant rarement de retour sur les publications de l'ONJ (les commentaires étant issus principalement de la presse). Il sera donc primordial de renforcer la coordination entre les différents ministères et l'ONJ, afin de mieux partager les données et statistiques ainsi que les résultats des différentes enquêtes qui peuvent être utiles au ministère des Affaires de la jeunesse et du sport.

#### BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Au Canada, le conseil de la jeunesse du premier ministre est constitué de jeunes qui conseillent le premier ministre et le gouvernement de façon impartiale, au sujet des enjeux importants pour la jeunesse et tous les Canadiens. Le Conseil de la jeunesse du Premier ministre permet de soutenir le dialogue entre les jeunes et les autorités centrales, notamment le Bureau du Premier ministre. Les membres du conseil de la jeunesse échangent en ligne et se rencontrent plusieurs fois par an pour discuter des questions qui intéressent leurs pairs, leur communauté et leur pays. Ils peuvent également interagir les uns avec les autres en dehors des réunions pour discuter des idées et des activités à venir. Enfin ils peuvent être amenés à s'engager auprès d'organisations locales et nationales, rencontrer des décideurs comme les ministres du Cabinet, et assister à des événements publics.

En France, l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) est un service à compétence nationale du ministère de l'Éducation nationale. L'INJEP est un observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ainsi qu'un pôle de ressources et d'expertise destiné aux professionnels et décideurs du secteur. Il comprend le Service Statistique Ministériel (SSM) en charge de la jeunesse et du sport et met en œuvre dans ce cadre, en lien avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), un programme de productions et d'études statistiques dont les résultats permettent d'éclairer les politiques publiques dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport.

## 4. Le développement des outils du gouvernement ouvert

**« L'engagement que la Tunisie a pris pour un gouvernement plus ouvert et transparent n'est pas important uniquement parce qu'il aide à rétablir la confiance des citoyens dans l'action de l'État, mais aussi et surtout parce qu'il contribue à la conception et à la mise en place de politiques publiques mieux ciblées, plus efficaces, et capables de répondre aux attentes des citoyens. »**

**M. Alessandro Bellantoni**, Chef du Programme du Gouvernement Ouvert, OCDE à l'occasion du séminaire sur la consultation et la représentation des jeunes en Tunisie, 11 mai 2017 à Tunis

#### DESCRIPTION

Le Gouvernement Ouvert (en anglais Open Government) est une doctrine de gouvernance qui vise à améliorer l'efficacité et la responsabilité des modes de gouvernance publique. Selon les principes du Gouvernement Ouvert, les citoyens ont le droit d'accéder aux documents et aux procédures de leurs gouvernements afin de favoriser une meilleure transparence et une responsabilisation et de donner aux citoyens les outils nécessaires pour contrôler, superviser et prendre part aux décisions gouvernementales et locales. La Constitution tunisienne de 2014 est venu ancrer les principes du Gouvernement Ouvert dans la vie publique tunisienne à travers notamment les articles 35 (sur la création des partis politiques, syndicats et associations, insistant sur l'adhésion au principe de transparence budgétaire) et 139 qui prévoient que les collectivités locales adoptent les instruments de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin d'assurer la plus large participation des citoyens et de la société civile dans la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution.

La Tunisie a rejoint le Partenariat du Gouvernement Ouvert (PGO) en 2014, s'inscrivant ainsi comme le premier pays nord-africain et le second pays arabe après la Jordanie à avoir rejoint ce partenariat prouvant ainsi sa volonté de mener à bien son agenda pour un gouvernement plus ouvert. Le PGO est un partenariat multilatéral visant à promouvoir un gouvernement ouvert, à savoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile, en faisant notamment levier sur le numérique et les nouvelles technologies. À présent, le pays en est à son deuxième Plan d'Action<sup>2</sup>, en vue de réaliser un certain nombre de réformes facilitant l'instauration des principes de transparence, de participation citoyenne, et d'intégrité dans le secteur public. Ce Plan porte deux engagements en faveur de la jeunesse tunisienne, dont un sur

2. Ces plans d'action doivent couvrir une période de deux ans et sont élaborés en collaboration avec la société civile, une bonne pratique dont peuvent s'inspirer d'autres plans du gouvernement dans la formulation des politiques publiques.

la création d'une plateforme électronique intégrée facilitant la communication avec les jeunes.

À l'occasion d'une session de dialogue et de consultation organisée par l'OCDE et le ministère des Affaires de la jeunesse et du Sport, qui a rassemblé des jeunes et des représentants de l'administration publique, les jeunes et les représentant de l'administration ont tous les deux fait le constat d'une absence de communication et d'un manque d'accès à l'information. Ils ont alors avancé la proposition d'avoir une plateforme électronique qui soit un véritable espace de communication, et qui leur permettrait de faire entendre la voix de tous. Le projet est pour l'instant en phase de préparation du cahier des charges pour la mise en ligne informatique.

L'accès à l'information est aussi un élément clé des programmes des gouvernements ouverts. En effet, il est important pour les jeunes, d'une part, de connaître les services qui leur sont destinés (comment y accéder et comment exercer leurs droits), et d'autre part, de prendre connaissance du rôle de veille qu'ils peuvent avoir sur l'action de l'État. La Tunisie a promulgué la loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information devenant ainsi l'un des premiers pays de la région à se doter de telles dispositions.

Afin d'être efficace, la communication doit être opportune, pertinente. Elle doit aussi être adaptée aux nouveaux modes de communication et au langage des jeunes. À l'ère de la digitalisation, de nombreux jeunes hommes et femmes en Tunisie ont grandi en tant que « natifs numériques ». Il faut donc que les canaux de communication publique s'adaptent à ce public cible et répondent à ses nouvelles exigences. Des efforts ont été menés dans ce sens, à travers la création par le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport du pôle d'information pour jeunes à Radès, avec pour objectif d'étendre ce principe sur le reste du territoire (7 pôles). Ce centre dispose d'un studio pour une radio-web et une WebTV, et laisse aux jeunes la liberté de définir la ligne éditoriale. De plus le ministère propose des formations en audio-visuel, au sein de l'Académie de Formation des Jeunes en Audio-visuel, pour les jeunes désireux de développer leurs talents et aptitudes. De même, certaines maisons des jeunes disposent d'unités d'information et de relation avec les médias, qui agissent en tant qu'intermédiaires pour faire connaître les activités des Maisons des Jeunes auprès des médias et du grand public en fournissant des informations sur le contenu des activités.

Par ailleurs, une expérience pilote est en cours de mise en œuvre au Centre de Rades: il s'agit de la mise en place d'un centre d'information et d'orientation qui faciliterait aux jeunes l'accès à l'information sur les services qui leur sont destinés. Si l'information demandée par le jeune est disponible elle lui est communiquée par l'opérateur (22 opérateurs dans ce centre), sinon, celui-ci le rappelle ultérieurement pour lui donner la réponse finale, ou l'oriente vers les services du ministère concerné. Ce projet comprend aussi la création d'une série de

bases de données : Il s'agit dans un premier temps des créer une base de données « Doc-Info », qui serait alimentée par les services et informations fournis par les différents ministères (informations sur le site web des ministères, ou informations données par des représentants des ministères qui seraient des points de contact pour les opérateurs Jeunesse) et par les résultats des activités des institutions de jeunesse ainsi que celles des organisations et associations de jeunesse. La deuxième phase du projet porte sur la création d'une seconde base de données intitulée « Données Jeunes » qui rassemblerait des informations sur les adhérents des maisons des jeunes ainsi que sur les bénéficiaires de la carte Jeune, et les jeunes qui appellent le numéro vert mis à leur disposition. La troisième étape consiste à créer un réseau national d'information pour les jeunes : l'objectif étant de créer des points « info-jeunes » dans chaque maison de jeunesse ainsi que des relais « info-jeunes » au niveau régional. Il s'agit d'une expérience fort intéressante, et qui gagnerait à être généralisée. Elle reste cependant à un stade embryonnaire, le principal obstacle étant le manque de fonds au sein du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport et la nécessité de renforcer la coordination avec les différents ministères et leurs services.

## ANALYSE

Malgré les efforts considérables menés par le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport, les jeunes tunisiens restent, dans leur majorité, insatisfaits de la communication du ministère en charge de la Jeunesse et de celle du Gouvernement de façon plus générale. En effet la question de l'accès à l'information reste l'un des enjeux majeurs pour la jeunesse du pays. À titre d'exemple, une grande majorité des jeunes intervenus lors du dialogue sur la plateforme électronique pour les jeunes déclarent ne pas connaître le fonctionnement des bureaux de l'emploi, alors que ceux-ci leur sont en grande partie destinés. Ils déplorent aussi des canaux de communications obstrués et des procédures administratives opaques qui reflètent un système hermétique.

La loi sur le droit d'accès à l'information, entrée en vigueur en Tunisie en mars 2017, est l'une des meilleures lois en la matière dans le monde arabe. Mais sa mise en œuvre reste très partielle jusqu'à présent. Il est aujourd'hui primordial de poursuivre cet effort en adoptant les textes d'application nécessaires, de mettre en place un plan d'action homogène pour assurer l'application de cette loi (à travers des actions de sensibilisation des citoyens, des formations pour toutes les structures publiques, des guides et des manuels de procédure pour les agents publics, et ce aussi bien au niveau central que local).

Les participants à ce séminaire - qui sont pour la grande majorité issus des rangs de la jeunesse - ont aussi souligné une méconnaissance de leur part du cadre juridique ; méconnaissance qu'ils attribuent à un faible niveau de communication du gouvernement. De plus, ils affichent une véritable volonté de connaître toutes les initiatives dirigées

vers les jeunes au fur et à mesure que celles-ci sont proposées. Ils relèvent enfin, une distance qui persiste entre eux et les autorités locales ou nationales, qu'ils interprètent souvent comme un manque de considération.

De façon générale, la communication, lorsqu'elle existe reste selon eux, non adaptée à leurs attentes, ces derniers plébiscitant largement la communication via les réseaux sociaux avec une préférence notable pour Facebook.

De plus, les disparités régionales viennent accentuer l'inégalité de l'accès à l'information entre les jeunes vivant dans les grandes villes d'une part et les jeunes vivant dans les petites villes ou villages, notamment dans les régions intérieures du pays, d'autre part, qui sont moins bien informés. Afin de remédier à ces inégalités, le rôle des conseils locaux de jeunesse a été soulevé par les jeunes : ces conseils peuvent agir comme organes consultatifs, qui seraient donc un canal de communication entre les organes décideurs et les jeunes. Il faudra toutefois veiller à ce que la communication ne soit pas uniquement destinée aux jeunes membres de ces conseils mais qu'elle atteigne aussi bien ceux qui sont actifs que ceux qui le sont moins (cf. Chapitre 8).

Le constat est pratiquement le même lorsqu'il s'agit de la société civile et des partis politiques. En effet, pour les jeunes, les partis politiques ne savent pas non plus communiquer avec eux. Les échanges sont conduits de façon traditionnelle (meeting, grand rassemblement, communiqué de presse) et ne prennent que très peu en compte le point de vue des jeunes. Encore une fois, le constat fait par les jeunes évoque une utilisation minimale des réseaux sociaux, ce qui prive les jeunes de prendre pleinement part dans la vie publique et politique. Enfin ils soulèvent un certain agacement vis-à-vis du ton parfois paternaliste que peut prendre la communication traditionnelle. L'approche des médias envers la jeunesse est elle aussi perçue comme traditionnelle et non inclusive et trop partisane.

Concernant la plateforme électronique que le Gouvernement tunisien compte mettre en place afin de faciliter le dialogue avec la jeunesse, celle-ci suscite à la fois l'enthousiasme mais aussi la crainte d'une initiative qui ne soit pas réellement efficace. Pour les jeunes tunisiens, cette plateforme devrait offrir la possibilité d'un échange et d'un dialogue continu, sans aucune censure. Elle doit également leur permettre de trouver les informations qui les intéressent aussi bien sur les services et droits qui leur sont destinés (accès à la vie professionnelle, à la santé, droits électoraux, etc.) que sur l'actualité du pays (débat d'actualité, décentralisation, etc.). Ils souhaitent aussi la voir se distinguer par la diversité du contenu et des activités proposées en ciblant les jeunes par tranches d'âge par exemple. Les jeunes ont aussi manifesté la volonté de doter la plateforme d'une unité de supervision, composée en partie de jeunes et ainsi ouvrir la possibilité à un retour sur les services et activités et ce notamment sur les réseaux sociaux. Enfin, ils ont jugé

utile d'avoir la contribution du parlement et des ministères concernés ainsi que des organisations de jeunesse.

### BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

En Allemagne, le portail en ligne « Ich mache Politik » (Je fais de la politique) invite les jeunes à participer à l'élaboration des politiques de la jeunesse et des processus de prise de décision politique au niveau fédéral. Le projet est dirigé par le Conseil fédéral allemand de la jeunesse (Deutscher Bundesjugendring) qui représente les intérêts des associations de jeunes en Allemagne vis-à-vis du parlement, du gouvernement et du grand public et reçoit un soutien financier du ministère fédéral de la Famille, des citoyens, des femmes et des jeunes.

Entre octobre 2014 et le milieu de l'année 2017, les jeunes de 12 à 17 ans et les groupes de jeunes (par exemple, les associations de jeunes, les classes scolaires, les groupes communautaires) ont été invités à partager leur point de vue sur la formulation de la prochaine stratégie démographique du gouvernement. Grâce à l'outil e-participation (ePartool), les jeunes peuvent apporter leurs idées et discuter des résultats intermédiaires qui sont mis à disposition. Dans un second temps, les jeunes ont été invités à voter sur les déclarations et les idées les plus importantes présentées par leurs camarades (on peut citer à titre d'exemple une infrastructure internet bien développée, accessible, abordable ou gratuite). La plate-forme permet également aux jeunes de voir comment leurs contributions ont été traitées et si elles ont été prises en compte.

La France a mis en place une plateforme « la boussole des droits », qui offre aux jeunes de moins de 25 ans un accès à l'information sur leurs droits dans les domaines de l'emploi, du logement et de la santé. L'objectif est que les jeunes gagnent en visibilité sur leurs droits et anticipent les démarches à réaliser. Cette plateforme offre un accès dynamique et personnalisé à l'information associée à des fonctionnalités d'orientation et d'accompagnement des jeunes. Elle présente au jeune, à partir d'un mini questionnaire, une offre de service simplifiée et mobilisable, mise en avant par les acteurs du territoire. Le jeune peut alors choisir, parmi les résultats proposés, les services les plus appropriés à sa demande et choisir d'être rappelé par un professionnel dans un délai raisonnable.

## 5. La promotion d'une culture d'engagement et de participation à travers l'école et dès l'enfance

**« Dans nos échanges quotidiens avec les jeunes, nous constatons – malheureusement – un manque d'intérêt pour la chose publique, par méconnaissance des institutions, par méfiance envers le monde politique, et par manque de confiance en l'État. Il est vrai que le cursus scolaire comprend un module d'éducation civique, mais ce dernier doit être modernisé et adapté au nouveau contexte du pays, pour réussir à intéresser les jeunes. »**

**Directeur de maison de jeune** à l'occasion de la revue par les pairs.

### DESCRIPTION

La crise de la jeunesse actuelle (chômage, manque de confiance, faible participation) s'inscrit dans un contexte général assez tendu de croissance économique qui peine à faire son retour et d'une stabilité politique pas encore tout à fait acquise. Les jeunes Tunisiens (âgés de 15 à 29 ans) ont moins confiance en leur gouvernement que leurs compatriotes âgés de 50 ans et plus<sup>3</sup>. La problématique culturelle revêt donc une place primordiale lorsqu'il s'agit d'encourager les jeunes à s'engager dans la vie publique. En effet, il y a traditionnellement peu de suivi continu des développements qui s'opèrent dans la vie publique tunisienne, la scène médiatique étant restée longtemps accaparée par le parti unique qui en faisait la plateforme de sa propagande, puis décrédibilisée par le manque d'objectivité de certains médias. Il est donc nécessaire de rétablir une culture d'engagement dans la vie publique et de renforcer l'esprit de participation au sein de la jeunesse tunisienne, et ce à travers tous les canaux de communication disponibles, comme indiqué dans le chapitre précédent, mais aussi et surtout à travers les espaces et les outils dédiés aux enfants, c'est-à-dire à travers l'école, les clubs pour enfants, et les matériaux éducatifs et de loisirs qui ciblent les enfants.

Le ministère en charge des affaires de la jeunesse a mené plusieurs efforts dans ce sens à travers les différentes activités réalisées dans les maisons des jeunes. On citera à titre d'exemple les « Clubs de l'intégrité » : organisés par les maisons des jeunes à Béja, ces clubs ont pour objectif de familiariser les jeunes avec les grands principes de l'intégrité à travers des formations pour mieux comprendre les rôles et moyens d'action des autorités locales ainsi que des visites sur le terrain de celles-ci. D'autres initiatives menées par les maisons des jeunes à Nabeul visent à expliquer aux jeunes les principes de démocratie, de participation et reddition des comptes, à travers des formations et des activités artistiques.

De son côté, le ministère de l'Éducation soutient les activités culturelles, sociales et sportives menées au sein des écoles par les professeurs dans le cadre de club fondés et dirigés par ces derniers.

### ANALYSE

La culture de l'engagement et de la participation civique n'est pas encore pleinement ancrée dans la mentalité des jeunes tunisiens et ce en dépit des efforts menés par le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport. Il est donc nécessaire de renforcer tout d'abord les modules d'éducation civique sur l'étendue du parcours scolaire (primaire et secondaire). En effet cela permettrait de familiariser les jeunes et les enfants tunisiens avec les grands principes de la démocratie, d'avoir une meilleure compréhension de leurs institutions et de leur fonctionnement, et ce dès un très jeune âge. Il faut également que ces modules s'attaquent à la culture attentiste que l'ancien régime a installée, où le citoyen attend que toutes les solutions soient proposées par les autorités. Il faut donc familiariser les jeunes (dès leur enfance) à l'esprit de participation, d'engagement et d'entrepreneuriat, et habituer les jeunes à être plus proactifs, à réclamer leurs droits ou besoins si nécessaires, mais aussi à être des acteurs actifs, et ne pas se satisfaire d'un rôle d'observateur ou de critique.

La culture de l'engagement doit aussi être plus présente dans le cursus extra-scolaire, au sein notamment des maisons des jeunes et des maisons de la culture qui sont, dans beaucoup de régions tunisiennes, les seuls espaces de rencontres et d'échanges entre les jeunes. De fait, une meilleure coordination entre ces dernières et les écoles et les lycées, afin de proposer des activités et programmes conjoints, contribuerait à renforcer la formation des jeunes à ces sujets et permettrait d'atteindre un public plus large (les activités n'étant plus restreintes uniquement aux jeunes présents dans les maisons de culture ou de jeunes).

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial de renforcer la coordination entre le ministère en charge de la jeunesse et les autres ministères notamment le ministère de l'Éducation, le Ministère de la Culture, ainsi que le ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfance pour s'assurer que les acteurs de premier rang échangent et coopèrent de façon optimale. Il faudrait également renforcer la coordination avec le service en charge du Gouvernement ouvert auprès du Chef du Gouvernement, afin d'assurer les synergies nécessaires entre les initiatives destinées aux jeunes qui sont entreprises par ces services et celles du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport. Enfin, il faut également veiller à ce que les associations de la jeunesse soient partie prenante dans ces échanges afin de garantir leur implication dans la promotion de la culture de l'engagement.

3. "Youth in the MENA Region : How to bring them in ?", OECD, 2016

## BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

En Belgique, «les centres de jeunes» sont des associations implantées localement qui ont pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique et culturelle. Ils développent une politique de jeunesse locale et encouragent la mise en œuvre et la promotion des pratiques socioculturelles et de création.

Les activités dans lesquelles ces associations choisissent de s'investir sont très diverses. Il s'agit notamment d'actions ou de projets ayant trait aux pratiques artistiques, à la question de l'égalité des chances, aux nouvelles technologies, aux pratiques sportives alternatives, etc.

Certains centres de jeunes sont à l'origine d'initiatives d'actions locales de développement telles que l'organisation de conseils communaux de jeunes, d'aide aux devoirs ou d'actions en milieu ouvert pour des jeunes en situation précaire.

## 6. La promotion de l'engagement des jeunes au sein des associations et des partis politiques

**« En Tunisie, les jeunes de 15 à 29 ans représentent 28 % de la population, soit 3 millions sur 10,4 millions d'habitants. Ils sont donc des acteurs clés de la société. La démocratie a besoin de la jeunesse pour continuer son affirmation et il devient indispensable de promouvoir et développer la part des jeunes dans des discussions les concernant directement ou indirectement. Aujourd'hui, s'il y a un pays qui peut réussir ce défi, c'est bien la Tunisie. En effet, la Tunisie devient un modèle de participation et de dialogue dans la région. Le prix Nobel accordé à la Tunisie n'en est qu'un exemple. »**

**Mme Miriam Allam**, Cheffe du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance à l'OCDE, à l'occasion de la conférence de lancement du projet sur l'engagement des jeunes dans la vie publique en Tunisie, le 23 novembre 2016 à Hammamet

### DESCRIPTION

L'engagement de la jeunesse dans la vie publique peut prendre diverses formes, allant du bénévolat et de l'engagement civique aux pratiques traditionnelles et non traditionnelles de participation politique comme par exemple le vote, la participation à la campagne électorale, la soumission de pétitions, la participation à des consultations publiques, l'appartenance à un parti politique ou encore la participation à un mouvement social. Il est reconnu que l'engagement des jeunes dans les activités civiques et politiques peut améliorer leurs compétences personnelles (telles que la communication, la recherche de consensus et résolution de problèmes ainsi que le leadership), apporter une contribution importante au développement national, s'assurer que les résultats répondent à leurs besoins et leurs exigences et renforcer la légitimité des décisions politiques, de la culture démocratique et de la confiance dans les institutions publiques.

Après la révolution, la Tunisie a connu une multiplication exponentielle du nombre d'associations qui opèrent dans tous les domaines. Cette profusion des associations s'explique, en plus de la liberté d'expression apportée par la révolution, par l'institution d'un nouveau cadre juridique régissant les associations. Le décret-loi n° 88 du 24 novembre 2011 a en effet été promulgué pour rompre avec la loi de 1959 et surtout avec le système des autorisations et des enquêtes préalables. Il garantit la libre constitution des associations et abandonne toute procédure d'agrément et d'autorisation préalable. L'article 36 de ce décret précise que l'« État doit s'assurer de l'allocation du budget nécessaire pour le soutien et le support à l'activité des associations ». Plus tard, en 2013, ce décret a été complété

par une ordonnance n° 5133 qui fixe les critères, formalités et conditions de l'attribution des fonds publics aux associations, pour assurer une plus grande transparence opérationnelle.

La Constitution du 27 Janvier 2014, est venue renforcer également la place des associations dans la vie publique tunisienne, à travers notamment les dispositions de l'article 35 qui garantit « la liberté de création de partis politiques, de syndicats et d'associations » tant que ces derniers respectent les dispositions prévues par la Constitution dont les plus importantes sont la transparence financière et le rejet de la violence.

Plus récemment, le ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'Homme a lancé un processus de consultation en vue de réformer le Décret 88 et prépare une nouvelle loi qui sera alignée avec les nouvelles dispositions prévues par la Constitution. La réforme du décret vise à alléger les charges administratives auxquelles font face les associations, de renforcer le cadre institutionnel du financement public des associations, ainsi que la gestion administrative et financière de celles-ci. La possibilité d'un élargissement du statut d'« association » pour qu'il englobe des structures plus larges fut également mentionnée. Au sein du ministère des affaires de la jeunesse et du sport, le service des relations avec les associations de la direction des manifestations et de la communication et échanges avec les jeunes gère, comme son nom l'indique, la relation avec les associations. Ce service est responsable du financement public destiné à celles-ci ainsi que la programmation des activités estivales.

Selon les statistiques tunisiennes, sur un total de 20698 associations, près de 364 sont des associations de jeunesse, ce qui représente un peu moins de 2% du corps associatifs, majoritairement dominé par les associations culturelles et sportives.

Pour obtenir le financement garanti par le décret 88 mentionné plus haut, les associations de jeunes peuvent s'adresser au commissaire de la jeunesse et du sport au niveau régional ; ou à la direction générale du ministère de la jeunesse et du sport au niveau central de l'État. Les demandes sont étudiées au sein d'une commission dédiée à ce sujet qui détermine l'attribution des fonds.

Malgré les avancées considérables que sont l'adhésion au Partenariat du Gouvernement Ouvert ainsi que l'ouverture de la plateforme de consultation, la participation des tunisiens reste encore limitée à un nombre réduit d'associations. Ceci est tout aussi vrai pour les jeunes, dont la faible participation n'est pas due uniquement à l'absence d'une culture de l'engagement chez eux mais aussi au sein de l'administration publique.

## ANALYSE

Conformément à une tendance mondiale, les jeunes sont sous-représentés dans les organes de l'État en Tunisie. En l'absence d'une institution extra-gouvernementale dédiée à exprimer les préoccupations des jeunes, et à assurer que le gouvernement en a connaissance, (tel qu'un forum des associations de la jeunesse ou un conseil des jeunes), l'engagement reste, dans la majorité des cas, organisé et piloté par les institutions gouvernementales et lié à des projets bien déterminés. Les formes d'engagement qui vont au-delà de l'information et de la participation ciblée (c'est-à-dire la collaboration, l'autonomisation, la prise de décision partagée) ne semblent pas exister. Des programmes dédiés pour encourager les jeunes à devenir politiquement actifs existent, mais leur impact reste faible au vu de la timide participation des jeunes aux élections.

Affirmer que les jeunes tunisiens sont complètement désintéressés par ce qui se passe dans leur pays n'est pas fondé. Le travail effectué par exemple par Al Bawsala avec le parlement ou avec les collectivités locales ou la mobilisation des jeunes contre certaines lois ou actions de l'État, telle que la mobilisation autour du mouvement «menich msemah» le prouve. Il n'en reste pas moins vrai qu'une grande partie de cette mobilisation reste ponctuelle, dépend très souvent de l'intensité de la communication qui entoure telle ou telle actualité, et semble majoritairement se placer dans la contestation.

Cette jeunesse mécontente est en fait une richesse pour le pays puisque c'est une jeunesse qui montre son intérêt pour la chose publique. Le défi réside donc dans la mise en place de politiques publiques et de moyens de communication capables de changer cette attitude souvent critique et négative, vers une attitude positive, de proposition et de construction. Il existe en effet un grand potentiel pour fournir des politiques et des services publics plus adaptés aux jeunes en créant des mécanismes institutionnalisés pour aider la jeune génération à contribuer à la prise de décision politique (cf. Chapitre 8).

Par ailleurs, les jeunes tunisiens semblent faire plus confiance aux associations qu'aux partis politiques ; ainsi lors des entretiens menés, la quasi-totalité des jeunes interrogés a déclaré souhaiter s'impliquer dans la vie associative à l'âge adulte tandis qu'une personne sur six a déclaré vouloir participer aux élections en votant. Ceci montre un intérêt certain pour l'implication dans la vie publique à travers la participation aux activités associatives et une certaine méfiance vis-à-vis de la vie politique, que certains perçoivent comme peu transparente.

Il semble aussi que la majorité des initiatives qui encouragent les jeunes à s'engager dans la vie publique émane des associations et des organisations internationales qui financent, organisent et innovent dans ce domaine. En effet, il est assez rare de voir l'administration publique proposer des activités

aux associations et aux jeunes, ce qui peut renforcer le sentiment chez certains que les autorités sont peu enclines à les faire participer. De plus les bonnes pratiques que peuvent mettre en place certaines associations au niveau local ne sont pas communiquées au niveau national, or d'autres régions ou communes pourraient bénéficier de ces pratiques à travers la création par exemple d'un réseau national, où les rencontres seraient encouragées afin de favoriser l'échange d'expériences positives entre les jeunes et les associations de la jeunesse.

De plus, la difficulté de création d'une association a été régulièrement soulevée lors des entretiens menés. De fait, la création d'association reste une entreprise peu intuitive et nécessite un certain nombre de documents et pièces justificatives qui - pour beaucoup - ne sont pas faciles à obtenir. La complexité et la lourdeur administrative peut parfois apparaître fastidieuse pour une jeunesse plus habituée aux interactions directes sur les réseaux sociaux et autres moyens de communication plus interactifs. Il serait donc utile de simplifier la procédure de création d'association en la dématérialisant ou en créant un service d'aide en ligne afin d'accompagner les citoyens jeunes ou moins jeunes dans leurs démarches. Il serait également utile de simplifier l'accès aux subventions que l'État octroie aux associations afin que ces dernières puissent jouer un rôle actif dans la société et ne perdent pas le « momentum » lié à une activité ou un contexte particulier en attendant la validation d'une demande de financement qui peut prendre plusieurs mois.

### BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Dans le but d'encourager la participation des jeunes au processus démocratique, le Gouvernement du Royaume-Uni a lancé l'initiative nationale « Rock the Ballot » qui a pour objectif de favoriser l'enseignement au sein des écoles et des organisations de jeunes à s'inscrire et à voter. Cette initiative est le fruit de la collaboration entre le gouvernement et « Bite the Ballot », une organisation de la société civile qui souhaite encourager les jeunes à aller voter. Ces derniers sont invités à utiliser un ensemble d'activités téléchargeables en ligne pour améliorer leur connaissance politique, mener des débats démocratiques et sensibiliser les gens pour qu'ils s'inscrivent au vote.

Aux États-Unis, l'initiative « Run for something » (Se porter candidat à quelque-chose) dirigée par d'anciens chefs de campagne démocrates, encourage les jeunes de la génération Y à se représenter en les sensibilisant par le biais de réseaux en ligne mais également hors ligne. Les jeunes peuvent s'inscrire en ligne et les candidats les plus prometteurs sont invités à participer aux formations qui les préparent à la campagne électorale. L'association aide également les jeunes candidats à mobiliser des fonds et à embaucher du personnel professionnel pour les soutenir tout au long de la campagne.

## 7. La restructuration et le renforcement des capacités des maisons des jeunes

**« La maison des jeunes est le seul espace de détente et d'apprentissage qui soit accessible aux jeunes dans ma région. Pourtant, beaucoup de mes collègues et amis n'y vont pas, car ils ne connaissent pas les activités qui y sont organisées, et ne voient pas son utilité ».**

**Jeune actif dans une maison des jeunes**, à l'occasion de la revue par les pairs de l'OCDE

### DESCRIPTION

Les maisons de jeunes en Tunisie sont des établissements publics voués à offrir aux jeunes la possibilité de s'épanouir et de se former à travers une multitude d'activités socio-culturelles. Elles constituent également un espace d'échange et d'apprentissage social et démocratique. Ainsi, il s'agit de structures pouvant jouer un rôle clé pour renforcer l'engagement des jeunes dans la vie publique. Les visites des maisons de jeunesse à Rades, Nabeul et Béja, effectuées dans le cadre de la revue par les pairs de l'OCDE, a permis d'avoir une meilleure compréhension du rôle essentiel que peuvent jouer de telles structures.

Le réseau d'institutions des jeunes en Tunisie est très important, ces dernières sont au nombre de 519 (maisons de jeunes, maisons de jeunes itinéraires, bus tourisme jeunes, centres de campings). Étendues sur tout le territoire national et notamment dans les zones rurales plus recluses, ces structures bénéficient d'un niveau assez important de proximité avec la jeunesse locale. Dans certaines localités, elles sont le seul espace de détente et d'interaction spécifiquement dédié aux jeunes (ceci est surtout le cas pour les zones rurales).

Ces institutions sont administrées par des directeurs qui ont sous leur supervision plusieurs animateurs de jeunesse. Ces derniers sont des interlocuteurs privilégiés car ils sont en contact avec les jeunes et connaissent leurs besoins et attentes. Ils organisent avec et pour les jeunes (et leurs associations) des activités artistiques, sportives, et autres. Récemment, les maisons de jeunes ont aussi accueilli des animations plus portées sur des problématiques de la vie publique, on citera à titre d'exemple les « clubs de l'intégrité » qui, à travers des séminaires et activités de réflexion et de dialogue, ont contribué à sensibiliser la jeunesse sur les questions d'intégrité et de corruption, et leur ont introduit les réformes en cours dans ce domaine.

Le lien, entre les maisons de jeunesse et le niveau central, passe par les commissariats de la jeunesse. Le budget destiné à ces institutions est réparti entre les 24 commissariats régionaux,

qui répartissent, chacun, l'enveloppe reçue entre les différentes structures sous son autorité. Par ailleurs, le commissariat régional prépare des rapports d'activités des institutions de jeunesse dans le gouvernorat et les envoie au ministère des Affaires de la jeunesse et du sport, semestriellement et annuellement. Notons ici que ces rapports restent pour l'instant à but informatif, car les grandes orientations qui définissent les objectifs des commissariats de la jeunesse (et donc des maisons des jeunes) proviennent directement du niveau central. De plus, ils présentent surtout des indicateurs d'activité (nombres de participants, lieux, et autres) et ne font pas d'analyse sur l'impact des activités réalisées.

Il faut aussi souligner que ces établissements sont parfois vétustes et nécessitent un entretien particulier. De même, le budget qui leur est alloué reste faible, ne couvrant pour la majorité que les dépenses courantes, ce qui réduit la marge de manœuvre de ces espaces pour assurer des activités ciblant les besoins de ses jeunes.

Les animateurs ne bénéficient pas non plus de formation continue et font souvent appel à leur réseau personnel pour identifier des experts pour animer des activités dans certains sujets techniques ou artistiques.

## ANALYSE

Malgré un nombre d'adhérents relativement peu élevé (environ 100 000 adhérents), les maisons de jeunes tunisiennes représentent un véritable capital sur lequel le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport peut s'appuyer, si toutefois certaines réformes sont mises en place. Il faut en effet renforcer les qualifications des animateurs, qui sont un élément clé de ce dispositif ; ces derniers doivent avoir accès à une formation continue leur permettant d'intervenir sur les sujets les plus récents de la scène publique. En effet, ils sont souvent amenés à organiser des activités de sensibilisation sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas totalement ou qui ne relèvent pas de leur domaine de spécialité. Il serait donc utile d'entretenir leur niveau de formation afin qu'ils puissent être plus polyvalents et fassent profiter les jeunes de leurs connaissances. Il serait aussi fort utile pour les maisons des jeunes de renforcer les liens avec les associations locales et nationales, sur lesquelles elles pourraient s'appuyer pour organiser certaines activités qui nécessitent des animateurs spécialisés dans un domaine déterminé.

De plus, il faudra repenser les horaires d'ouverture des maisons des jeunes pour permettre aux jeunes d'en tirer pleinement profit. En effet, les horaires de travail des animateurs ne coïncident pas toujours avec les heures de temps libre des jeunes, les premiers terminant leur journée de travail lorsque les derniers terminent la journée scolaire et peuvent à ce moment se rendre dans ces établissements. Un meilleur agencement des horaires d'ouverture permettrait aux animateurs d'atteindre un public plus large, et ne limiterait

plus l'affluence des jeunes aux activités estivales ou celles qui se déroulent durant les vacances scolaires.

Il est également important de faire participer de façon plus marquée les jeunes dans la gestion des maisons des jeunes. Ceci permettrait de renforcer leur sentiment de droit de regard sur des structures qui leur sont destinées. On citera ici une bonne pratique mise en place par la maison des jeunes de Béja, où pendant quelques jours une inversion des rôles entre adhérent et personnel encadrant a été organisée. Durant cette courte période, les jeunes se sont vus chargés de la gestion de la maison des jeunes, et ont dû s'organiser et prendre des décisions la concernant. Les directeurs et animateurs pendant ce temps-là ont observé de façon neutre le déroulement de l'expérience.

Il serait aussi pertinent de mener une réflexion sur l'allocation des budgets destinés aux maisons des jeunes, notamment en lien avec la flexibilité dont ils ont besoin pour répondre aux besoins des jeunes rapidement.

## BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Au Québec, les maisons de jeunes membres du Regroupement des Maisons de Jeunes du Québec (RMJQ) sont des associations de jeunes et d'adultes qui se sont donné pour mission, sur une base volontaire, dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 17 ans pourront développer leurs capacités et leurs connaissances en matière de citoyenneté. Elles offrent aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de promotion de la santé qui les intéressent et qui se veulent utiles à la communauté.



## 8. L'intégration d'une vision jeune dans la conception des politiques et des services publics

**« La jeunesse représente un des plus grands atouts de la région MENA. Toutefois, offrir des opportunités et un avenir prospère pour les jeunes constitue un défi majeur. De meilleures politiques sont nécessaires afin d'améliorer leur quotidien et s'assurer que des opportunités économiques et des possibilités d'emploi soient accessibles à tous.**

**Ces politiques nécessitent une prise en compte systématique des vrais besoins des jeunes et doivent donc être basées sur une participation continue et active de leur part, pour doter l'État d'une vision jeune (youth lense)»**

**Mme Miriam Allam**, Cheffe du Programme MENA-OCDE pour la Gouvernance à l'OCDE, à l'occasion de la réunion de coordination du projet, le 15 septembre 2016 à l'OCDE

### DESCRIPTION

Les résultats des politiques publiques dans tous les domaines affectent la possibilité pour les jeunes de trouver un emploi, un logement décent, de fonder une famille et de réussir la transition vers la vie adulte. En intégrant la perspective des jeunes (ou une attention particulière aux besoins des jeunes) dans la conception des politiques et des services publics, et en prenant en compte les divers besoins et priorités des jeunes, les gouvernements peuvent orienter leurs efforts vers des politiques publiques qui répondent à leurs besoins spécifiques. L'intégration des préoccupations des jeunes devrait donc aller au-delà des secteurs classiques concernés par la jeunesse, à savoir le secteur de l'éducation, de l'emploi et de la santé, et couvrir des domaines aussi variés que les transports, les infrastructures et bien d'autres. Les outils et les mécanismes dont les gouvernements peuvent disposer pour appliquer une « perspective jeunesse » aux nouvelles lois, règlements, politiques et services varient considérablement.

En Tunisie, les mécanismes de consultation des citoyens sont de plus en plus répandus au niveau local. En effet nombreuses sont les municipalités qui organisent des réunions consultations ouvertes au public, au sujet de leur budget annuel, afin d'en expliquer les principaux postes et les arbitrages en termes d'allocation. Car le budget est un moyen permettant de transformer les priorités politiques en résultats concrets pour les jeunes. De fait, la budgétisation sensible aux jeunes permet d'examiner les ressources qu'alloue le gouvernement au profit des jeunes femmes et hommes et si ces ressources reflètent de façon adéquate les besoins des jeunes.

Un autre moyen d'inclure la perspective des jeunes dans les politiques publiques consiste à établir une structure de représentation des jeunes (conseil ou forum des jeunes par exemple). Ces structures ont pour objectif d'agir en tant que vis-à-vis du gouvernement, représentant les intérêts et portant la voix des jeunes tunisiens sur la scène publique. La Tunisie s'est dotée, dans la période pré-révolutionnaire, d'un Conseil National de la Jeunesse, mais celui-ci comme beaucoup d'institutions de cette période était sous l'autorité de l'ancien régime, le privant ainsi de toute légitimité et le rendant par là même peu attractif pour les jeunes tunisiens.

Par ailleurs, la capacité des fonctionnaires à communiquer avec les jeunes, à comprendre leurs préoccupations et à répondre à leurs demandes est un autre indicateur de la performance du système dans l'intégration des préoccupations des jeunes. Cela concerne à la fois la capacité du système des ressources humaines publiques à professionnaliser le personnel en travaillant avec et pour les jeunes et à fournir des formations pertinentes pour le développement de leur carrière.

Il serait aussi fort utile de prévoir des évaluations d'impact réglementaire, avec une dimension jeunesse, qui permettrait d'évaluer l'impact réel des textes réglementaires sur la vie des jeunes.

### ANALYSE

Afin de renforcer la confiance accordée par la jeunesse à l'administration publique, celle-ci devrait éviter de maintenir en place une certaine culture de la confidentialité, longtemps dominante sous les régimes pré-révolutionnaires. Pour cela, les agents de l'administration publique pourraient suivre des formations de renforcement des compétences en terme d'engagement et d'inclusion.

En 2016, un site électronique « consultations publiques.tn » a été créé pour publier les consultations publiques, consacrer une approche participative dans la conception et l'élaboration des politiques publiques, et renforcer la confiance administration-administrés.

Le ministère des Affaires de la jeunesse et du sport, souhaite établir un conseil national de la jeunesse et c'est au cours du séminaire organisé par l'OCDE que des jeunes tunisiens de tous horizons ont pu discuter de cette proposition et y apporter leurs commentaires et suggestions. Pour ces derniers il est primordial que ce conseil soit un organe indépendant, où la liberté d'expression est garantie, afin de pouvoir servir au mieux les intérêts de leurs pairs. Cet organe doit être avant tout un organe consultatif, qui contribue à l'identification des besoins des jeunes et à l'élaboration des programmes et propositions qui visent à résoudre leurs problèmes. Mais le conseil doit également être capable de faire des propositions qui lui sont propres, sans être uniquement bloqué dans le rôle de commentateur.

En termes de compositions, ce conseil doit selon les jeunes être représentatif de la diversité de leurs situations et inclure des représentants de tous horizons. En effet pour eux le conseil ne doit pas se limiter à une représentation des jeunes actifs uniquement, qui seraient par exemple inscrits dans les maisons des jeunes ou membres d'une association. La représentation doit également s'étendre aux jeunes indépendants, aux élèves et étudiants ainsi qu'aux responsables de la société civile. L'appartenance politique des futurs membres du conseil reste quant à elle un sujet de discorde, les uns préférant un conseil purement apolitique et d'autres craignant l'exclusion par cette mesure d'un grand nombre de jeunes tunisiens. Enfin, les jeunes ont tenu à préciser l'importance que revêt pour eux le principe d'équité dans la représentation : en effet le conseil doit être représentatif de toute la Tunisie avec une présence de toutes les régions ainsi qu'une représentation des animateurs de jeunesse. De même le conseil doit être construit sur le principe de la parité, en accordant toute leur place aux jeunes femmes tunisiennes. Le conseil doit également veiller à inclure des jeunes handicapés et leur donner la place qu'ils méritent au sein de l'organe qui les représentera.

Par ailleurs, la conception et la fourniture des services publics bénéficieraient grandement d'une meilleure prise en compte des contributions des jeunes. En effet une consultation continue des jeunes citoyens tunisiens permettrait d'avoir des services publics mieux conçus et qui répondraient mieux au besoin de cette frange de la population. Cela permettrait notamment de renforcer l'intégration des jeunes dans l'administration publique, en créant des opportunités d'emploi qui leurs soient destinées.

## BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

En Belgique francophone, le Conseil de la Jeunesse est l'organe d'avis officiel et de représentation des jeunes. Sa mission principale est de porter la parole des jeunes au niveau national et international. Il défend l'intérêt des jeunes en négociant directement avec les hommes et femmes politiques du pays. Le conseil récolte la parole des jeunes sur le terrain auprès de la communauté française, et la relaye ensuite au niveau communautaire, national, européen ou international. Le conseil a vocation à être consulté par différents organes politiques, principalement par le ministre de la Jeunesse de la communauté française, sur tout ce qui touche à la jeunesse. Les avis du Conseil de la Jeunesse ne sont pas contraignants. Toutefois, en cas de sollicitation de l'avis du Conseil de la Jeunesse par un ministre, celui-ci doit justifier par écrit, dans les 60 jours de la réception de l'avis, les raisons de l'éventuelle non prise en compte de ce dernier.

En France, la signature d'une circulaire introduit l'évaluation systématique de l'impact des projets de loi et de textes réglementaires sur la jeunesse. Accompagnant chaque projet de texte, cette évaluation permettra d'anticiper précisément

les conséquences de ses mesures pour la situation des jeunes sur le court et long terme. Si le texte crée des inégalités pénalisant les jeunes générations d'aujourd'hui ou de demain, des mécanismes compensateurs devront être envisagés.

Longtemps réclamée par les organisations de jeunesse, cette « clause d'impact » mettra la situation des jeunes au cœur du travail des services de l'État sur les textes à venir, que ceux-ci soient explicitement dédiés à la jeunesse ou non. Cette avancée permet de renforcer la priorité jeunesse du Gouvernement dans son travail quotidien.

Au Royaume-Uni, le plan d'action du Commonwealth pour les jeunes 2007-2017 (Commonwealth Plan of Action for Youth Empowerment) stipule que tout ministère doit allouer au moins 25% du budget total annuel en soutien au développement des jeunes.

## 9. Le rôle du niveau local

**« La jeunesse est une force active dans la construction de la patrie. L'État assure les conditions propices au développement des capacités de la jeunesse et à la mise en œuvre de ses potentialités. Il encourage les jeunes à assurer leurs responsabilités et à élargir leur contribution au développement social, économique, culturel et politique. »**

Article 8 de la Constitution tunisienne

### DESCRIPTION

C'est au niveau local que les jeunes ont le plus d'interactions, et le contact le plus direct avec l'administration. Par ailleurs, les besoins des jeunes au niveau local sont souvent très différents d'une région à une autre et leurs attentes peuvent diverger de celles agrégées au niveau national. En effet, alors que les discussions au niveau national dans les pays de l'OCDE peuvent porter sur des politiques ou stratégies, au niveau local, l'interaction porte très souvent sur des demandes très concrètes adressées aux municipalités directement (la mise en place d'un local ou d'un terrain de sports par exemple). De plus, la perception du délai au niveau local est plus courte, et les résultats des politiques publiques plus concrets pour les citoyens. Ainsi, une planification stratégique reposant sur une coordination verticale des politiques de jeunesse est cruciale. De plus, celle-ci gagne à être basée sur une approche du niveau national au niveau local, mais également du niveau local au niveau national (bottom-up approach).

La Tunisie demeure un État fortement centralisé avec de grandes disparités régionales et qui, en vertu de sa nouvelle constitution, devrait s'engager dans un véritable processus de décentralisation. Cette évolution répond à la forte demande populaire d'une meilleure répartition de la richesse nationale, des équipements et des services publics sur l'ensemble du territoire et d'une atténuation de la place de certaines grandes villes et de la région côtière du pays dans les politiques publiques de développement. Dans cet esprit, la Tunisie a préparé son nouveau Plan de développement économique et social 2016-2020 qui insiste sur la relation causale entre la bonne gouvernance locale et le développement régional, et qui servira de fondement aux programmes régionaux de développement des gouvernorats actuels et des régions futures. Un projet de code des collectivités locales a été soumis au parlement, et des élections locales sont prévues le 6 mai 2018.

Concernant la politique de la jeunesse, celle est principalement délivrée au niveau local. Les maisons des jeunes, commissariats et autres entités sont la vitrine du ministère des Affaires de la jeunesse et du sport auprès des jeunes. La proximité de ces services avec la population locale, et les jeunes en particulier revêt une importance toute particulière. De fait, la politique de la jeunesse est décidée au niveau central de l'État puis mise

en œuvre aux niveaux régionaux et locaux par le commissaire régional, l'inspecteur régional qui travaille en collaboration avec les directeurs des maisons des jeunes mais aussi les représentants des autres ministères (essentiellement Santé et Fonction Publique) afin de décider de la meilleure adaptation au contexte régional des consignes provenant du ministère. Ces politiques sont ensuite mises en place par les animateurs au sein des différentes maisons des jeunes locales. Si les grandes orientations sont définies par le ministère, les animateurs bénéficient d'une marge de manœuvre assez confortable leur permettant de décider de la meilleure façon de mettre en œuvre ces directives.

### ANALYSE

En dépit des mesures mises en œuvre par le gouvernement tunisien pour renforcer le rôle du niveau local, ce dernier bénéficie actuellement d'une faible autonomie par rapport au niveau central. De même, il n'influence que trop peu la prise de décision au niveau central : il s'agit plutôt d'une approche par le haut où les décisions proviennent des hautes sphères du pouvoir et les autorités locales se chargent uniquement de la mise en œuvre et de la mise en place des dispositifs (cf. section précédente). Il est important que cette approche soit revue, et remplacée par une approche par le bas ou « bottom-up ». En effet, les responsables locaux sont plus à même d'identifier les problématiques régionales ou locales urgentes et de proposer des solutions adaptées à leur cadre.

Le processus de décentralisation actuellement en cours en Tunisie représente un cadre propice à l'intégration de la culture et des mécanismes de prise de décision concertée, entre les différents niveaux du gouvernement, et avec les citoyens, surtout que l'article 139 de la Constitution tunisienne souligne l'importance pour les collectivités locales d'adopter des mécanismes de la démocratie participatives et les principes de gouvernement ouvert afin de garantir une meilleure participation des citoyens et de la société civile ».

Il sera également primordial de donner la possibilité aux jeunes de s'engager au niveau local à travers la création de conseils ou forums locaux. À la différence des conseils nationaux, les conseils locaux donneraient la priorité aux problématiques locales, celles qui concernent la commune ou la région de résidence des jeunes membres. Ces structures permettraient de créer un espace de discussion et de débat, un forum citoyen où toutes les questions peuvent être abordées. Il faudra veiller toutefois à ce que ces conseils locaux soient véritablement représentatifs de toute la jeunesse dans sa diversité, et ne pas se concentrer sur les seuls jeunes actifs et volontaires (au sein des maisons des jeunes ou des associations). Notons ici que le projet de code des collectivités locales actuellement en discussion devant le parlement prévoit des mesures de soutien en faveur de la participation des jeunes (telle que la création d'une commission spécifique aux jeunes).

Lors du dialogue organisé par l'OCDE en Tunisie sur les problématiques de la jeunesse au niveau local, les jeunes ont exprimé leur enthousiasme pour cette idée. Ils exigent, comme c'est le cas pour le conseil national, une transparence totale et une indépendance des conseils. Ils souhaitent également la création de conseils représentatifs, où les jeunes de tous horizons seraient représentés avec une distribution paritaire entre homme et femme. Les jeunes participants sont ouverts à l'idée d'inclure d'autres acteurs de la jeunesse au sein des conseils locaux, même si la majorité préfère que le conseil soit exclusivement composé de jeunes dont les âges se situeraient entre 15 et 30 ans. Pour eux, les candidatures doivent être ouvertes à tous les jeunes et disponibles sur plusieurs plateformes (sur les sites web de la commune ou directement auprès des maisons des jeunes). Enfin, ils ont souligné le fait que ces conseils pourraient être établis au sein des maisons des jeunes, tout en organisant de temps à autre des rencontres au sein des locaux communaux avec les représentants des différentes administrations afin d'échanger aux sujets des problématiques d'intérêt mutuel.

### BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

Des exemples des pays de l'OCDE illustrent que les gouvernements locaux et les jeunes peuvent bénéficier d'une coopération au niveau local, afin de proposer les politiques de façons conjointe.

Dans la région d'Atlanta (États-Unis), les jeunes ont été invités à agir en tant que «leaders civiques» et conseillers du Plan de la région d'Atlanta, qui expose une vision de la façon dont les politiques et les projets devraient être conçus pour assurer une qualité de vie élevée pour la région et ses résidents au cours des 25 prochaines années. Une liste de contrôle (check list) comportant sept points clés a été développée pour encourager la participation constante et continue des jeunes tout au long du processus, en insistant, entre autres, sur l'importance de s'associer avec d'autres organisations et organismes pour maximiser la participation, offrir un mélange complémentaire de forums communautaires de formats plus petits et des forums publics à grande échelle ainsi que des occasions d'implication en ligne afin d'évaluer l'efficacité des activités et des projets développés en collaboration avec les planificateurs, les décideurs et les élus.

Au Québec, la stratégie d'action jeunesse met en avant un projet de Renforcement de l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse, qui vise à soutenir les localités et les organismes dans leurs actions auprès des jeunes de leur territoire. Cela comprend aussi bien le développement de stratégies locales, la mise en œuvre d'un comité consultatif jeunesse ou la réalisation de consultations. Des organismes tels que le Réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (RCJEO) ciblent spécifiquement les jeunes, notamment dans leurs démarches d'insertion sociale et économique.

## 10. Le double défi des jeunes femmes

**« Les jeunes femmes tunisiennes n'ont cessé de faire preuve de détermination en participant à la révolution de 2011, et aux événements qui l'ont suivie. Mais les obstacles sont toujours là, notamment pour les jeunes femmes dans les milieux ruraux. »**

**Jeune actif dans une maison de jeunes**, à l'occasion de la revue par les pairs de l'OCDE

### DESCRIPTION

La Tunisie a longtemps été le porte-drapeau des droits des femmes dans le monde arabe ; ainsi dès 1956 sous l'ère Bourguiba, le Code du Statut Personnel a accordé plusieurs droits aux femmes. Plus récemment, la Constitution tunisienne de 2014 est venue renforcer ces acquis, à travers notamment l'article 21 qui dispose que Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. « Ils sont égaux devant la loi sans discrimination. L'État garantit aux citoyens et aux citoyennes les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie digne ». De même, l'article 46 de la Constitution introduit « l'égalité des chances entre la femme et l'homme ».

De plus, la loi pour lutter contre la violence faite aux femmes est venue renforcer l'arsenal juridique. En effet, le texte renforce la protection des victimes et abolit des dispositions jugées rétrogrades, il prévoit une assistance juridique et psychologique aux victimes et établit des programmes spécifiques pour ancrer « les principes des droits humains et de l'égalité entre les genres » dans les programmes scolaires. La loi modifie également l'article 227 bis, du Code pénal, en supprimant la disposition qui prévoit l'abandon des poursuites contre l'auteur d'un acte sexuel « sans violences » avec une mineure de moins de 15 ans s'il se marie avec sa victime.

La Tunisie s'est également dotée d'un conseil des pairs pour l'égalité des chances hommes-femmes. Ce conseil est un organe consultatif créé par le décret gouvernemental n° 626-2016 ayant pour principale mission d'intégrer l'approche du genre social dans les politiques et plans de développement en Tunisie (planification, programmation, évaluation et budgétisation), et ce dans le but d'éradiquer toutes les formes de discrimination femme-homme et de réaliser l'égalité dans les droits et les devoirs. Il est également habilité à donner son avis sur les projets de loi en rapport avec les droits de la femme.

### ANALYSE

Tout comme leurs compatriotes de sexe masculin, les jeunes tunisiennes participent aux activités des maisons des jeunes. Non seulement elles sont parfois plus nombreuses au sein de ces institutions à profiter des formations et des séminaires qui

y sont organisés mais elles dirigent aussi souvent elles-mêmes les projets. Il faut toutefois noter que des disparités existent entre les zones urbaines et celles plus rurales : en effet si les jeunes tunisiennes qui vivent en milieux urbains n'ont aucun mal à participer à ce type d'activité ou à s'engager aux seins de la société civile, ceci est moins le cas pour leur compatriotes des milieux ruraux. En effet, il existe encore un certain conservatisme dans ces milieux, où les parents sont plus réticents lorsqu'il s'agit de laisser leurs jeunes filles prendre part aux activités extracurriculaires. Il est donc nécessaire de renforcer les efforts de communication et de dialogue auprès de cette population en particulier afin de démocratiser le concept de participation féminine à la vie publique.

Par ailleurs, et malgré les efforts gouvernementaux et les politiques encourageant la participation des femmes dans la vie active et publique, les femmes tunisiennes peinent encore à être représentées équitablement dans la sphère publique et privée. En effet selon le rapport de l'Institut National de la Statistique<sup>4</sup>, les femmes représentent 50, 2% de la population en âge de travailler mais ne font que 28, 2% de la population active, il s'agit là d'une tendance qui se confirme depuis 2006. Ainsi sur une période de 9 ans les femmes n'ont gagné que 1,8 point de pourcentage en termes d'activité. Cette situation tend à affaiblir l'autonomie économique des femmes tunisiennes et constitue pour le pays un manque à gagner en terme de création de valeur.

De plus, en dépit du faible taux de participation féminin à la force productive, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes. Ainsi, elles sont 22,5% à être au chômage contre 12,4% pour les hommes. Ce problème affecte plus particulièrement les jeunes femmes ayant un diplôme d'études supérieures, dont le taux de chômage est environ le double du taux de chômage des hommes diplômés du supérieur (68%). Il est donc nécessaire que les acteurs publics prennent en compte cette dimension non négligeable et que les politiques publiques s'attaquent aux inégalités en termes d'emploi dont sont victimes les jeunes tunisiennes. Les autorités peuvent à titre d'exemple se baser sur des données ventilées par sexes et par âge pour élaborer des politiques publiques qui soient adaptées aux besoins réels de la population tunisienne.

Le constat est toutefois moins mitigé en ce qui concerne la scène publique et notamment le parlement tunisien. En effet, Tunisie s'est vue décerner le prix du Forum mondial des femmes parlementaires au titre de l'année 2015, comme étant le pays détenant le taux de participation le plus élevé de femmes au parlement non seulement dans le monde arabe, mais aussi en Afrique. Cette tendance participative est confirmée par les chiffres de la Banque mondiale, avec une évolution croissante de la participation des femmes dans la vie parlementaire qui est passée de 11.5% en à 31.3%<sup>5</sup> en 2017. En effet, sur les 217 élus, 68 sont

des femmes. Ce taux a été atteint grâce à la condition de parité imposée lors de la préparation des listes électorales.

Enfin, le principe de parité horizontale et verticale a été adopté par l'Assemblée des représentants du peuple en vue des prochaines élections municipales, qui devraient se tenir en mai 2018, afin de garantir une bonne participation des femmes à la prise de décision au niveau local, et pour aboutir à des conseils élus qui reflètent pleinement la place centrale que détient la femme tunisienne.

### BONNES PRATIQUES DE CERTAINS PAYS MEMBRES DE L'OCDE

À Londres, le «Us Programme» (Notre Programme) de la société civile cible les jeunes filles principalement des milieux défavorisés pour les aider à dépasser leurs contraintes et à atteindre leurs objectifs. Le programme encourage le développement personnel et offre un soutien continu aux étudiantes ambitieuses. Il offre également un accès spécial à un réseau de femmes qui ont réussi professionnellement et qui souhaitent partager leurs connaissances. Une conférence annuelle destinée aux étudiantes âgées de 14 à 19 ans, est organisée pour présenter des études de cas, et leur permettre de participer à des tables rondes, des présentations de groupe et des ateliers interactifs. Elle offre également des possibilités de réseautage et des programmes de mentorat.

4 [http://www.ins.nat.tn/sites/default/files/publication/pdf/rapport%20national%20genre%20Site%20\\_0.pdf](http://www.ins.nat.tn/sites/default/files/publication/pdf/rapport%20national%20genre%20Site%20_0.pdf)

5. [https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SG.GEN.PARL.ZS?locations=TN&name\\_desc=true](https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SG.GEN.PARL.ZS?locations=TN&name_desc=true)

## Notes





Pour plus d'information veuillez contacter :

**Mme Amira TLILI**

Analyste de politiques publiques  
et Coordinatrice de projets

*Amira.Tlili@oecd.org*  
+33185556470

**Mme Aichetou Tafa**

Analyste de politiques publiques

*Aichetou.Tafa@oecd.org*  
+ 33 / 1 45 24 89 14